

Commune de Suze

Conseil municipal du 16 février 2022

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen
- Absents, ayant donné pouvoir : Mme Dominique Chapelle, ayant donné pouvoir à Mme Bérangère Driay ; M. Eric Rolland, ayant donné pouvoir à Mme Marielle Gauthier ; M. Fabien Lombard, ayant donné pouvoir à M. Simon Thomé
- Secrétaire : Mme Sophie Fourquin

Ordre du jour

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022
- 2 - Décision du maire : Travaux de rénovation toiture de la sacristie du vieux village
- 3 - Rénovation de la toiture de la sacristie - église du vieux village
- 4 - Adhésion de la commune de La Répara-Auriples au SIGMA
- 5 - Décision du maire : souscription contrat assurance Dommage-Ouvrage et Tous risques pour le chantier du bâtiment Maillefaud
- 6 - Mise en conformité électrique suite au contrôle des installations
- 7 - Contrat de location et de maintenance du défibrillateur
- 8 - Transfert des bâtiments petite enfance à la CCVD
- 9 - Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022 est approuvé, à l'unanimité.

2 - Décision du maire : Travaux de rénovation toiture de la sacristie du vieux village

Le montant final des travaux s'élève à 6 529 € HT au lieu de 5.827,50 € HT. La facture a été validée par le Maire. Le dépassement s'explique par une surface d'enduit qui a été plus importante en profitant de l'échafaudage en place pour en faire un peu plus que prévu. Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à 50 % par le Département.

3 - Rénovation de la toiture de la sacristie - église du vieux village

Remerciements à M. Hervé Chiari qui a donné l'accès à un branchement électrique situé dans sa propriété durant les travaux.

4 - Adhésion de la commune de La Répara-Auriples au SIGMA

La commune de La Répara-Auriples a demandé son adhésion au SIGMA. Cette demande a été validée à l'unanimité lors de la réunion de Comité Syndical sous la formulation suivante : délibération n°26-01-2022-03 « Adhésion de la commune de la Répara Auriples ». Les communes membres du SIGMA doivent se prononcer sur cette adhésion.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 - Décision du maire : Souscription contrat assurance Dommage-Ouvrage et Tous risques chantier bâtiment Maillefaud

Dans le cadre des travaux sur le bâtiment Maillefaud, il est nécessaire de souscrire une assurance Dommage Ouvrages et Tous Risques Chantier. Le chantier devant démarré, le Maire, avec l'avis des membres de la commission qui suit le projet, a pris la décision de souscrire auprès de la SMACL pour les montants provisoires de :

- une dommage ouvrage au tarif de 5 734,03 € HT, soit 6 250,09 € TTC
- un contrat Tous Risques Chantier au tarif de 1 595,74 € HT, soit 1 735,01 € TTC.

6 - Mise en conformité électrique suite au contrôle des installations

Suite au contrôle effectué par la SOCOTEC sur les installations électriques des bâtiments communaux, il faut procéder à des travaux de mise en conformité. L'entreprise Chapelle, qui suit ce dossier pour la commune, a été sollicitée et a proposé un devis de 484,33 € HT soit 581,20 € TTC. Le Maire propose d'accepter le devis. Plusieurs blocs de sortie de secours seront changés ainsi qu'un inter-différentiel.

Mis au vote et adopté à l'unanimité, moins une abstention de Mme Dominique Chapelle.

7 - Contrat de location et de maintenance du défibrillateur

Le contrat de location et de maintenance de l'appareil arrivera à terme fin novembre 2022. Il faudra se poser la question de son renouvellement auprès du même prestataire ou pas. Pour rappel, le coût de la location de l'appareil est d'un loyer par an de 595,32 € HT soit 714,38 € TTC, pendant 5 ans. La maintenance coûte 240 € TTC par an, pendant 5 ans. Il est décidé d'explorer des coûts d'achat et de maintenance auprès d'autres prestataires afin de minimiser ce budget pour la commune.

8 - Transfert des bâtiments petite enfance à la CCVD

A ce jour seuls le fonctionnement et l'entretien des bâtiments Petite enfance avaient été transférés à la CCVD. Il s'agit maintenant de transférer les équipements existants (bâtiments). A ce jour, six communes de la CCVD sont concernées par des locaux dédiés à la petite enfance : Alex, Grane, Livron sur Drome, Loriol, Montoisson et Soyans. Le montant du transfert de charge évalué par la CLECT est de 119 876 €. Le conseil communautaire a délibéré de manière favorable.

Lors de la conférence des Maires du 18 janvier 2022, deux scénarios ont été présentés pour équilibrer financièrement ce transfert. Le conseil municipal de Suze approuve le scénario qui répercute le transfert de charges sur les fonds propres de la CCVD ou sur sa fiscalité, sans avoir d'effet sur les dotations aux communes.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

9.1 – Questions diverses : charte de coopération des acteurs concernés par le multi-usage

M. Ad Koolen rend compte du travail poursuivi par le groupe de travail animé par le Parc du Vercors, dans le cadre d'un projet européen sur le pastoralisme. Un projet de charte a été élaboré. M. Koolen demande aux membres du conseil leur accord pour valider le projet de charte de coopération proposé. Cette charte vise à travailler avec l'ensemble des acteurs sur la cohabitation de tous avec le loup. Il s'agit d'avoir un discours commun consensuel quelque soit la déclinaison du message pour un partage de l'espace accepté par tous les usagers.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

9.2 – Questions diverses : Festival Fulgurance

La commission culture de la CCVD a communiqué la plaquette des spectacles qui pourraient être accueillis dans les communes, début juillet 2022.

Le conseil doit se prononcer sur une éventuelle candidature pour accueillir un de ceux-ci. Cette année, le reste à charge est de 0 € pour les communes.

Après analyse des besoins techniques propres à chacun des spectacles, il sera possible pour la commune de Suze de candidater pour le spectacle « Mellow Yellow », la date retenue étant le dimanche 3 juillet. A noter que ceci reste compliqué durant la période de travaux, en particulier pour les parkings. Il est décidé de proposer la candidature de Suze, seulement si aucune autre commune de la CCVD n'était susceptible d'accueillir le spectacle.

9.3 – Questions diverses : Chantier participatif du 5 mars 2022

Un appel aux bonnes volontés est lancé pour la matinée du 5 mars 2022 pour un entretien général des espaces verts, aux Jaux. Rendez-vous à 9h, au village, avec sécateurs et autres outils.

Fin de la séance à 21 h 40

Prochain conseil municipal : mercredi 16 mars, 20h

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 17 février, 19h : info PLH aux élus, Cobonne
- 18 février, 9h : CCP Urbanisme
- 18 février, 16h : comité de suivi du captage du Vivier, Suze
- 23 février, 9h : réunion de chantier aux Jaux
- 23 février, 15h : ARCEP, Montvendre
- 25 février, 14h commission environnement CCVD au Campus à Eurre
- 28 février, 14h : Groupe de travail « Habitat économe », Eurre
- 28 février, 18h : CIAS, Beaufort
- 1^{er} mars, 14h : commission PLUi, PADD, Eurre
- 2 mars, 18h30 : Commission Petite Enfance, Eurre
- 2 mars, 20h30 : réunion d'équipe
- 9 mars bureau syndical SIVOS 19 h à Suze
- 22 mars conseil syndical SIVOS 20 h à Beaufort

Le maire,
Bérangère Driay

